

Accès au logement, discrimination et handicap

OBJECTIFS

- Savoir définir le handicap et reconnaître son étendue
- Citer les lois régissant le domaine du handicap
- Savoir répondre aux demandes en matière d'adaptation et d'accessibilité aux logements/immeubles/commerces
- Identifier les actes de discrimination envers une personne en situation de handicap et lutter contre

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du distanciel sur la plateforme numérique de formation du Cnam Pays de la Loire. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Adélaïde de Baudinière – Formatrice en immobilier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de salle de positionnement en début de formation.
- Tour de salle conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



Modalité disponible

Dates

13 février 2024

Durée

2h00 de formation

Horaires

10h00-12h00

Lieu

A distance

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Tarifs

90 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 8 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise

Contact

Conseiller entreprise :

[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)

02 40 16 46 28

ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Accès au logement, discrimination et handicap

PROGRAMME

I. L'évolution du cadre légal et réglementaire en matière d'accessibilité

A. La loi DALO

1. Le principe général et ses spécificités en matière de handicap
2. Les limites rencontrées depuis son entrée en vigueur

B. Les modifications apportées à la loi de 6 juillet 1989

1. Le principe de non-discrimination renforcé par la loi ALUR
2. Loi ASV
 - a. Ses objectifs
 - b. Son impact sur l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989

C. Les évolutions en matière de copropriété

1. Les modifications apportées par l'ordonnance du 30 octobre 2019
 - a. Son impact sur la loi de 1965
2. Les limites constatées
 - a. En pratique, la jurisprudence s'applique

D. L'accessibilité des commerces

1. Les principes
2. Les dérogations possibles
3. Les obstacles persistants

II. Règlement des litiges en cas de discrimination

A. Les règles générales de la discrimination

1. Etat des lieux
2. Les textes juridiques

B. Les recours existants

1. Dans le cadre d'une location
2. En copropriété

C. Le rôle des associations et organismes privés/publics

1. Les aides financières pour faciliter l'aménagement des logements
 - a. A l'échelle des départements
 - b. A l'échelle nationale
2. Les logements alternatifs
3. Leurs actions pour lutter contre la discrimination

Pour aller plus loin

- Voir [catalogue de formation inter-entreprises](#)
- Unités d'enseignement :
 - DRM121 – Statut et déontologie des professions immobilières

Points forts de la formation

- Formation assurée par une professionnelle expérimenté dans le domaine
- Modalités pédagogiques actives, axées sur le partage d'expérience

Taux de satisfaction

91 % de satisfaction sur l'ensemble de nos formations courtes en 2023